

# Lettres Patentes

Qu'il sera fait et ouvé  
 une monnoye a saint Laurent  
 pres de Chalons pourvue de  
 Matric particuliere capable  
 et lay ouvee pour  
 fabriquer monnoye d'or  
 et d'argent

Du 17 mars 1361.

Jean paul a grace de  
 Dieu Roy et France a noz amez  
 et feux legieroux ministres  
 de nos Monnoyes et saluz  
 et dilection nous avons entendu

par nous de notre Conseil  
que tant pour le profit de  
nous et du pays de Bourgogne  
comme pour la union et  
deffense d'iceulx et aussy  
pour l'avancement du payement  
des marchans qui seront a cette  
prochaine foire et Chauloude  
il seroit bon et profitable  
que nous fissions faire et  
ouvrir a St. Laurent pres de  
Chauloude monnoye d'or  
et d'argent d'icele essemblable  
comme nous faisons faire  
en nos autres monnoyes et pour  
ce que presentement on ne peut  
avoir aucune aide  
particuliere qui veuille aller  
faire ledits ouvrages d'au  
lun pour cause de perils  
des chemins, et nous mandons  
par nos autres lettres a notre

amé et seul Conseiller Jean  
 Challemeux qui d'iceux maîtres  
 particuliers & de regardes et  
 autres officiers qui l'assistent pour  
 et au des dits ouvrages il pourvoit  
 et au de pays et aussy que tant  
 et fasse faire et edifier a ne monnoye  
 en notre ville de Dijon esquie  
 et pourvoit de Maître particuliers  
 qui les sachent bien et durement  
 gouverner Si vous plait Et  
 vous mandons et a Chaux  
 de vous que en icelle monnoye  
 d'our faire et ouvrir au  
 felle et semblable monnoye  
 d'or et d'argent comme sont  
 fais oues et feront faire es  
 nos autres monnoyes et en  
 end ouvrant aux changeurs et  
 et marchans tel pris et sans  
 ouvrir et monnoyer tel  
 et allaire comme les oues et auront

nosdites autres monnoyes  
faire ouures Du prix que nous  
faisons donner en or es  
argens et de ce qui se paiera  
certifiés par nos lettres notredie  
Counille et luy enuoyez desfers  
a faire l'ouurage de lors et si  
meritois en et au conuulde bon  
vous semblera affin que  
plustost il puisse faire  
ouures nosdites monnoyes  
et regarder qu'en ce n'ayt aucun  
deffaut. Donne' a Paris  
le dix septiesme et Navie  
et Mil trois Cens soixante et six  
Par le Roy a la Relation du  
Counsil et au enca et chambre  
des Comptes fermees,